



Page 2

Pampelonne 2019-2030

Déroulement de la procédure

Page 3

Plage de Pampelonne

Attribution des lots

Page 4

Plage de Pampelonne

Calendrier prévisionnel
des travaux

Page 5

Côté mer, côté village

Communauté de communes

Marché provençal

Page 6

Sécurité, tourisme et culture

Les agents saisonniers

Agenda des animations

Commune de Ramatuelle
Journal d'information
de la Mairie de Ramatuelle

Directeur de la publication :
Roland Bruno

Délégué à la communication :
Bruno Caietti

Coordination et rédaction :
Françoise Balet

Conception graphique :
Sylvie Pascarel

Photos : Françoise Balet, Mairie de Ramatuelle
Sylvie Pascarel, DR

Impression : Riccobono, Le Muy

Dépôt légal 2018 - Tous droits réservés.
Reproduction interdite - Commune de Ramatuelle

édito

Pampelonne 2019 - 2030

Plus naturelle, avec des établissements aux architectures très intégrées au site, avec des matériaux naturels, des formes et des couleurs variées, des ambiances et des tarifs pour tous les publics, la plage de Pampelonne sera à l'image de Ramatuelle. Chacun pourra le constater dès l'an prochain.

Il s'est toujours agi pour nous de concilier la préservation d'un environnement auquel les Ramatuellois sont attachés avec une économie qui, directement ou indirectement, bénéficie à toutes nos entreprises. C'est cet équilibre, cette réussite de Ramatuelle, que nous nous apprêtons à prolonger sur notre plage.

Car je suis persuadé qu'au fil de ces douze prochaines années, la commune fera de Pampelonne une plage d'excellence en matière de tourisme balnéaire, à la hauteur de notre station classée de tourisme et à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle, en coopération plus étroite avec ses exploitants dont beaucoup nous sont déjà connus.

Et d'ores et déjà, je vous souhaite à tous un excellent été 2018.



Roland BRUNO
Maire de Ramatuelle

Pampelonne 2019-2030

● Des années de travail pour sauver l'économie balnéaire

. **1974** : le Conseil municipal accepte de prendre en charge l'équipement de la plage en réseaux d'eau potable, électricité, voies d'accès, parkings, poste de gendarmerie.

. **1992** : le Conseil municipal équipe toute la plage en égout. Il projette de réhabiliter l'ensemble de son milieu naturel et d'adapter l'architecture des bâtiments d'exploitation. Mais la plage est qualifiée par jugement d'espace naturel remarquable du littoral : tous les établissements doivent disparaître.

. **2000** : l'amendement Gaïa à la "loi Littoral" permet de conserver et de maintenir l'économie balnéaire de Pampelonne dans son cadre d'espace naturel remarquable.

. **2015** : après des années d'études et en application de cet amendement un schéma d'aménagement de l'ensemble de la plage est approuvé par l'Etat.

● La plage est un bien public appartenant à l'Etat

Le Schéma d'aménagement a été précédé de plusieurs enquêtes publiques. Les remarques recueillies ont été prises en compte.

La plage est un bien public qui appartient à l'Etat qui le concède à la commune, qui elle-même le concède aux exploitants avec l'accord de l'Etat, sous de drastiques conditions.

● Décret plage : 100 % publique, 20 % exploitable, 80 % gratuite

Le décret-plage du 26 mai 2006 a réduit de 30 à 20 % le linéaire et la surface exploitables par les établissements de plage avec également l'obligation de les démonter de novembre à février, une contrainte appliquée dans toute la France.

Nous sommes passés de 27 à 23 lots de plage concédés pour l'activité bains de soleil et restauration. 3 lots pour les loisirs nautiques non motorisés ; 2 lots pour les loisirs nautiques motorisés et 2 lots destinés à des clubs pour enfants.

● Déroulement de la procédure de mise en concurrence et d'attribution des lots

Au mois de juin 2017, le Conseil municipal lance une procédure de mise en concurrence préalable à l'attribution des lots de plage pour une période étendue à 12 ans.

Une mise en concurrence est organisée en vertu de la législation nationale en vigueur pour toute attribution de concession de service public. L'avis d'appel public à la concurrence est publié fin juin et les derniers plis reçus le 30 novembre.

Les offres reçues, pour la plupart de grande qualité, ont reflété les importants efforts consentis par les concurrents pour élaborer leurs dossiers.

● Les organes essentiels qui assurent le déroulement de la procédure

. La commission de Délégations des Services Publics est composée par le maire, trois membres du Conseil municipal et des représentants des services de l'Etat : le trésorier principal représentant les finances publiques et un représentant du ministre en charge de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

. Le Conseil municipal, qui doit approuver les projets de contrats et autoriser le maire à les signer.

. Le préfet qui, sur le Domaine Public Maritime, doit signer les projets de contrats avant le maire et en connaissance des délégataires envisagés.

● Organisation de la procédure

Les candidats ont répondu à un cahier des charges très précis établi en lien étroit avec la concession de plage naturelle et le schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne, exigeant des projets à fort engagement environnemental.

. Examen des offres

La commission s'est réunie le 18 décembre 2017 pour examiner les candidatures. Tous les dossiers étant complets, toutes les sous-enveloppes contenant les offres ont été ouvertes par la commission au cours du mois de janvier 2018. Elles ont été analysées par le cabinet extérieur et indépendant Espelia qui assiste la commune dans cette **procédure complexe et lourde d'enjeux**. La commission a examiné les offres et pris connaissance de l'analyse effectuée par le cabinet Espelia à la fin du mois de mars.

. La sélection des offres

Elle s'est effectuée de façon rigoureusement objective au regard de 4 critères d'importance décroissante :

1 - projet d'établissement en corrélation avec la politique touristique communale. Projet architectural et paysager : intégration dans l'espace naturel remarquable et dans l'esprit de la plage de Pampelonne. Prestations : personnalisation du service, communication, contrôle de la qualité et maintenance des ouvrages.

2 - qualité et cohérence de l'offre au plan technique : moyens humains et matériels affectés.

3 - propositions du candidat en rapport avec l'attente d'excellence de la commune : démarche de Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Moyens en termes de surveillance et de secours aux baigneurs. Quiétude de la plage. Traçabilité des produits alimentaires. Sanitaires mis à disposition du public des plages gratuites.

4 - qualité et cohérence de l'offre au plan financier : cohérence entre le compte prévisionnel d'exploitation, la tarification de service proposée et le niveau de redevance communale proposé.

Ce critère financier était le dernier.

. Les négociations

Elles ont été organisées au mois de mai avec les candidats dont les offres étaient les mieux classées et susceptibles d'être lauréats de la consultation.

L'intensité de la concurrence a été variable d'un lot à l'autre (de 1 seul à 9 candidats par lots).

● Comment ont été retenus les candidats ?

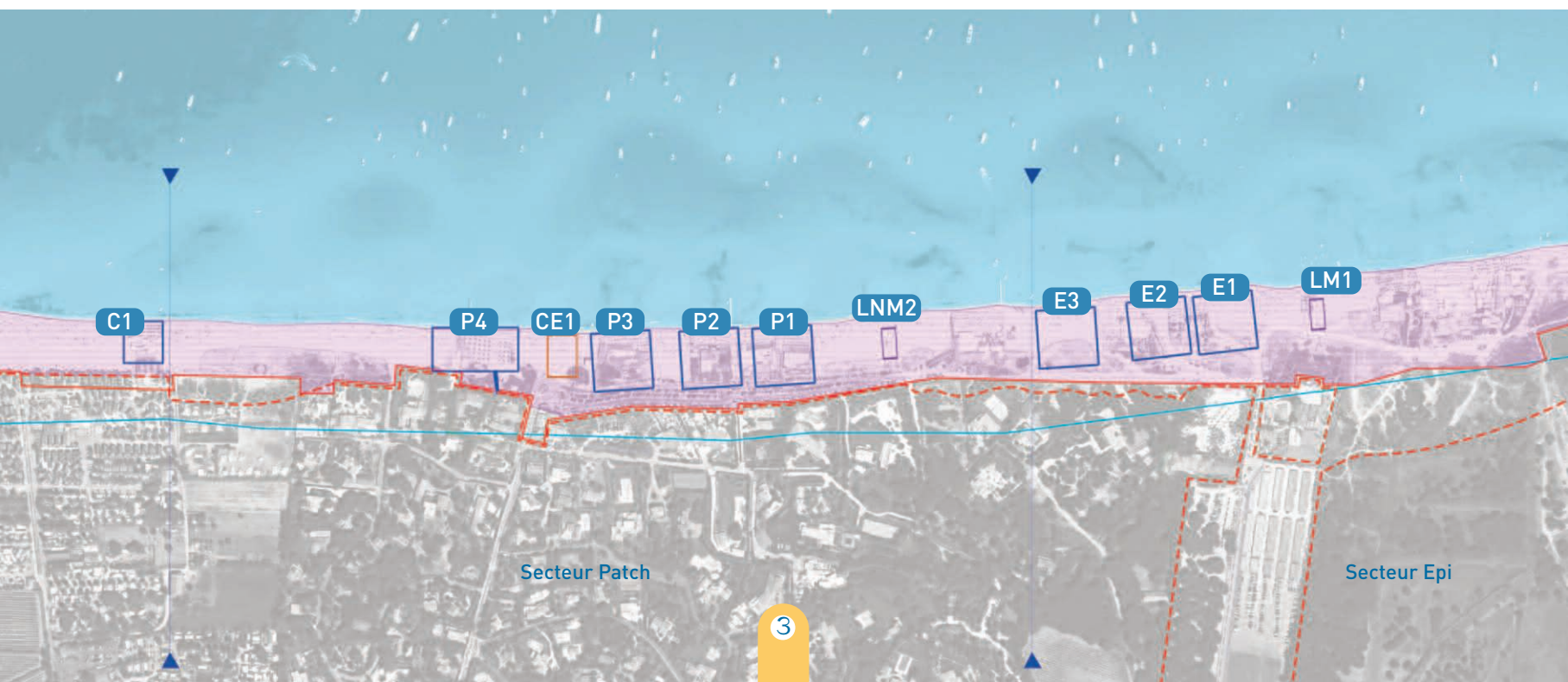
. Les offres ont été retenues par le Conseil municipal dans le respect du cadre légal, sur la base d'un rapport établi par le maire, au vu de l'avis de la commission, des négociations conduites en tenant compte de cet avis et avec l'assistance du cabinet Espelia.



Plage de Pampelonne : attribution des lots

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 16 juillet 2018 à 18h30.
La proposition d'attribution du maire a été validée par vote à la majorité des élus. En voici le résultat :

Secteurs	Lots	Les délégataires	Les enseignes
Secteur Tahiti	H3 H2 H1	SAS Tropezina Beach Development SAS Palmari SAS Tahiti Beach	Tropézina Bar du soleil Tahiti Beach
Secteur Moulins	M2 M1	Lot infructueux Lot infructueux	
Secteur Tamaris	T3d LNM3 LM2 T2d CE2 T1d	SAS RAMA Gendry Loup SARL Sun Force SAS Loisirs Soleil Lot infructueux SARL L'O	<i>Nouvelle enseigne</i> Loisirs non motorisés - <i>Nouvelle enseigne</i> Loisirs motorisés - Sun Force Les Palmiers L'Orangerie
Secteur Campings	C4 C3 C2 C1	SAS ICC Toison d'Or SARL Neptune SAS Tiki Beach SARL Autapie	<i>Nouvelle enseigne</i> Le Neptune Tiki Beach Tiki Club
Secteur Patch	P4 CE1 P3 P2 P1 LNM2	SARL Sogat Lot infructueux SARL Les Murènes SASU Hôtel de Paris Saint-Tropez SAS Le Byblos Nautic Loisirs Méditerranée	Le Club 55 Les Murènes <i>Nouvelle enseigne</i> <i>Nouvelle enseigne</i> Loisirs non motorisés - <i>Nouvelle enseigne</i>
Secteur Epi	E3 E2 E1 LM1	SAS Foncière PLM SARL 24 GV SARL Ferry SARL Team Water Sport	<i>Nouvelle enseigne</i> <i>Nouvelle enseigne</i> Polynésie Team Water Sport
Secteur Gros-Vallat	LNM1 G4d G3d G2d G1d	SARL Pep's spirit SARL CB SARL Les Bronzés SARL L'Esquinade SARL Tropicana	Loisirs non motorisés - <i>Nouvelle enseigne</i> Cabane Bambou Indie Beach L'Esquinade Tropicana



Calendrier prévisionnel des travaux

Un paysage à redécouvrir grâce à des perspectives nouvelles, des architectures de bois mieux intégrées à leur environnement ; une dune et ses espèces rares sauvées de la disparition ; une plage mieux protégée des tempêtes ; des parkings plus naturels...

C'est dans trois ans que la plage de Pampelonne apparaîtra sous son nouveau visage.

D'ici-là, le programme de réhabilitation sera organisé par phases, en privilégiant les périodes les plus propices aux travaux pour réduire au minimum les perturbations de l'activité touristique dans la presqu'île.

Avant le chantier, seront instruits et délivrés les différents permis de construire en concordance avec les offres des exploitants sélectionnés. Cette instruction est programmée depuis plusieurs semaines en étroite relation avec les services de l'Etat et du Département, de façon à ne pas retarder le début des travaux.

● Les constructions publiques

Le poste principal de secours de Patch sera déconstruit. Les nouveaux postes de secours, celui de Patch, les postes secondaires Sud et Nord, ont été conçus en étroite liaison avec les secouristes. Comme le nouveau pavillon de sanitaires dans le secteur Epi-Sud, tous ces équipements publics seront intégrés au site, design, en bois et démontables.

Rappelons que dans leurs nouveaux contrats, les établissements de plage seront tenus d'organiser des toilettes publiques directement et gratuitement accessibles.

Phase 1 : octobre 2018 – janvier 2019

● Désamiantage et déconstruction

Des diagnostics précis, "amiante" et "termites" notamment, ont été établis pour tous les bâtiments présents sur le Domaine Public Maritime. Les permis de démolir ont été délivrés. Les matériaux issus de la déconstruction (béton, bois, plastique, verre, etc.), seront triés en vue du recyclage. Certains déchets - bois infestés par les termites - seront incinérés dans le respect des obligations légales.

● Adaptation des voiries et réseaux divers

En même temps que les déconstructions auront lieu les travaux d'adaptation des réseaux : eau, égout, électricité, téléphone. Des armoires rassemblant tous les branchements seront mises par la commune à la disposition des nouveaux lots. Tous les réseaux aériens seront enfouis.

● Construction des bâtiments d'exploitation

La construction des nouveaux bâtiments d'exploitation situés sur le domaine public communal pourra commencer dès janvier 2019. A partir du

1er mars débuteront les chantiers des nouveaux bâtiments situés sur le Domaine Public Maritime. S'agissant dans tous les cas de bâtiments en bois, les chantiers seront relativement rapides, de l'ordre de quelques semaines.

Phase 2 : octobre 2019 – janvier 2020

● La dune

Elle sera mise en protection. Des ganivelles matérialiseront ses limites dans les secteurs où elle a été détruite. Elle se reconstituera alors progressivement grâce au sable apporté par le vent et à la végétation psammophile, réimplantée ou qui la colonisera et la fixera naturellement.

Des prélèvements de graines, éclats, boutures d'espèces protégées auront lieu en prévision d'une mise en pépinière et d'une réimplantation l'année suivante.

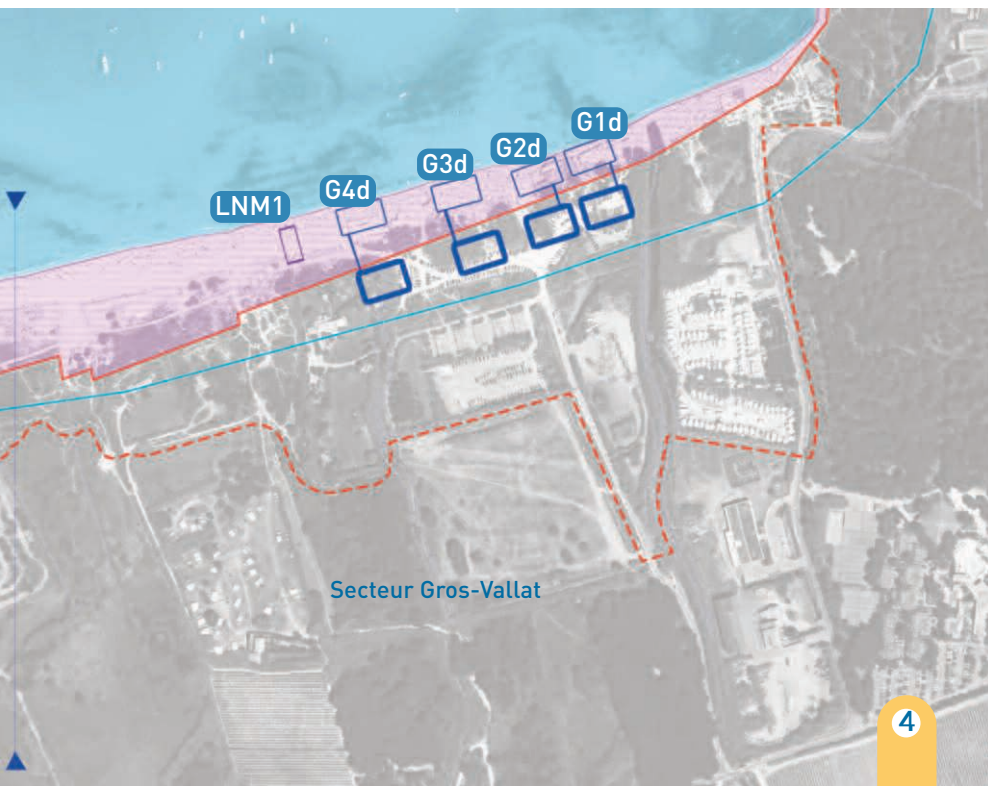
Les accès resteront perpendiculaires à la plage et le franchissement de la dune se fera par des passerelles piétonnes ou des passages sur platelages en bois utilisables par les véhicules autorisés. Tous les secteurs seront désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Phase 3 : octobre 2020 – janvier 2021

● Interface entre la plage et l'arrière-pays, les parkings publics seront réaménagés en dernier. Là aussi, l'objectif sera de renforcer la place de la nature : des noues paysagées, une transition arborée, une signalétique invitant à changer de monde... et de rythme !

COMBIEN COUTE L'AMENAGEMENT ET QUI VA PAYER ?

Au stade du Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne, l'ensemble de l'opération a été évalué à 9 millions d'euros hors taxes. Son financement sera un exemple de coopération entre économie et environnement. En effet, les exploitants de plage, qui réalisent leurs bénéfices grâce au domaine public, financeront pour l'essentiel la sauvegarde de la nature sur ce domaine, à travers droits d'entrée et redevances. La recette prévisionnelle tirée des redevances est de 5.300.000 euros par an à partager avec l'Etat. S'ajouteront à ces recettes, des participations des exploitants de réseaux électrique et téléphonique, pour l'enfouissement des lignes et les redevances de stationnement pour l'aménagement des parkings. En outre, une démarche de demande de subventions est entreprise par la commune auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.



- Domaine Public Maritime (DPM)
- Bande des 100m
- Zone de suppression des équipements et constructions
- Périmètre du Schéma d'aménagement

Lots sur le Domaine Public Maritime, pouvant accueillir un bâti démontable de 30 à 262 m² et une surface totale variable de 456 m² à 1328 m² (ouverture 8 mois maximum).

Chemin d'accès au lot démontable.

Lots pour des bâtiments réversibles sur des terrains communaux en arrière de la dune (ouverture à l'année)
La taille des lots est de 900 m²

Lots démontables sur le Domaine Public Maritime destinés à des clubs pour enfants (non attribués).

Lots pour loisirs motorisés ou non motorisés.

Actions mer et littoral par la Communauté de communes

Comme chaque été, le service Espaces maritimes / Observatoire marin est tout à la fois présent pour surveiller la qualité des eaux de baignade, sensibiliser tous les publics à la préservation du milieu marin, aménager les sites de plongée... Aperçu du programme :



Visites guidées du sentier marin de Jovat

Six visites guidées du sentier marin de Jovat (site du Cap Lardier) à la Croix Valmer, organisées jusqu'au 16 août, pour découvrir les richesses du monde marin en toute sécurité. Renseignements et inscriptions auprès de l'Office de Tourisme de la Croix Valmer : 04 94 55 12 12.



Diaporamas interactifs et gratuits pour petits et grands

Six diaporamas dont trois inédits : Médiathèque de Cavalaire (réservation au 04 94 01 93 20) et sur la plage de l'Escalet à Ramatuelle (réservation au 04 98 12 64 03).

Animations Inf'eau mer et Ecogestes

Animations Ecogestes sur les principaux sites de mouillage du territoire pour sensibiliser les plaisanciers aux enjeux de l'environnement marin et échanger sur les pratiques écoresponsables. Une douzaine de journées d'animation Inf'eau mer auront lieu sur sept communes du littoral.

Animations 'Inf'eau mer' à Ramatuelle

- Dimanche 12 août 2018 de 9h à 13h à Pampelonne Traversée de Pampelonne à la nage
- Vendredi 17 août 2018 de 10h à 17h à l'Escalet Diaporama interactif
- Samedi 25 août 2018 toute la journée Place de l'Ormeau Fête du village – Science Tour PNPC

Qualité des eaux de baignade

Les analyses bactériologiques auront lieu du 15 mai au 30 septembre (tous les jours en juillet et août) sur les 43 points d'auto surveillance du territoire. La procédure de certification suit son cours avec 40 plages certifiées Démarche qualité eaux de baignade en 2018.

Plus d'informations : Service Espaces maritimes / Observatoire marin – 04 94 00 46 25 observatoiremarin@cc-golfedesainttropez.fr

Sites de plongée

Les sites de plongée ont été aménagés avec des bouées de surface sur lesquelles les bateaux peuvent venir s'amarrer. Si vous êtes plongeur et souhaitez profiter de ces aménagements, il vous suffit d'être signataire de la charte de bon usage (inscription gratuite).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
2 rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN - 04 94 55 70 30
contact@cc-golfedesainttropez.fr - www.cc-golfedesainttropez.fr

Le marché provençal anime le cœur du village

Une délibération du Conseil municipal datant de juillet 1974 a donné le coup d'envoi du marché provençal bi-hebdomadaire du village. Il est géré en régie directe par la commune, sous la responsabilité d'un régisseur placier.

Destiné dans un premier temps à "l'approvisionnement des habitants en denrées alimentaires indispensables pour les besoins journaliers de la consommation locale et estivale", il s'est largement ouvert aux vêtements, chapeaux, chaussures, objets de décoration, poterie, vaisselle, savons et lavandes ou bijoux artisanaux...

Une cinquantaine de commerçants en été

Les jours consacrés sont les mêmes depuis toujours : le jeudi et le dimanche de 8h à 13h30. L'épicentre du marché se situe place de l'Ormeau et, il peut s'étendre à la montée des Moulins de Paillas. En été, une cinquantaine de commerçants non sédentaires, dont 70 % d'abonnés, sont présents. La zone ombragée, plus fraîche, le long de l'église et de la fontaine est réservée aux commerces de bouche qui rassemblent un poissonnier (le jeudi), un rôtisseur (le dimanche), le fleuriste, des spécialités provençales... Le marchand principal de fruits et légumes, abonné depuis 1983 est présent toute l'année. Cet été, l'offre a été enrichie d'un stand de melons de Cavaillon et d'un autre, de produits végan. Dans le village la présence de la boulangerie, de la boucherie et d'une nouvelle épicerie fine de spécialités italiennes, rue Victor-Léon, complète l'offre alimentaire et contribue à la diversité des commerces de proximité.

Comment se rendre dans le centre ancien les jours de marché ?

En été, le mieux est de garer les véhicules sur le parking du stade, du tennis, de la Calade et du théâtre puis de prendre le petit train proposé gratuitement par la commune et qui circule de fin mai jusqu'à mi-septembre.

Cet été des marchés artisanaux prendront place les mercredis soir de 17h à 23h, les 22 et 29 août et les 5 et le 12 septembre.



Des agents saisonniers au service de la population estivale

La commune, station classée de tourisme depuis cet hiver, ne limite pas ses efforts pour assurer la sécurité de la population et la qualité de l'accueil des touristes. Cet été 70 agents saisonniers complètent l'équipe des agents municipaux, dont 20 gardiens des parcs de stationnements communaux, 16 animateurs du centre de loisirs, 4 cavalières de la patrouille équestre prévention risques incendies forêts et les renforts des services Entretien des bâtiments, Ordures ménagères, Environnement plage... Depuis l'été 2016, l'état d'urgence perdure et le plan Vigipirate est maintenu. Un poste provisoire avancé est installé boulevard Patch (près du bâtiment saisonnier de la police municipale renforcée de 8 ASVP) qui accueille les gendarmes de la brigade de Saint-Tropez et de la brigade aérienne. 10 fonctionnaires CRS renforcent la sécurité sur la plage de Pampelonne à laquelle s'ajoute une équipe de dix



nageurs sauveteurs recrutés par la mairie. Les nageurs sauveteurs du Sdis de Saint-Tropez arment quant à eux le poste de secours de l'Escalet.

La photo réalisée au théâtre de verdure lors de la réunion de cohésion rassemble le maire et les élus, la direction générale des services, le nouveau directeur des services techniques, Sébastien Crunet. Le chef d'escadron Jean-Baptiste Lecaillon, commandant de la Cie gendarmerie de Gassin, y a rappelé les consignes de sécurité.

Agenda des animations - Sélection

Août

Festival de Ramatuelle

- Du 1er au 11. Réservations : 04 94 79 20 50
- Vente en ligne sur www.festivalderamatuelle.com

Les rencontres plage de l'Escalet

- Lundis 6, 13, 20, 27
- Concerts de 21h à 23h, accès libre

Les Mardis des Enfants

- Mardis 7, 21, 28
- Sur le Balcon de la Fontaine (à côté de la Mairie), de 18h à 20h. Gratuit
- Rencontres ludiques et artistiques

48^{ème} Traversée de Pampelonne à la nage

- Dimanche 12
- Rendez-vous à 7h plage publique avant Tropezina. Animations gratuites à l'arrivée de 9h à 13h, sur la plage publique entre Indie Beach et Le Migon. Course sur inscription uniquement auprès de l'OTC : 10 €

Jazz au village

- Lundi 13
- Concert proposé par Jazz à Ramatuelle
- Place de l'Ormeau, de 19h à 20h30, accès libre

Bal du 15 août place de l'Ormeau

- Mardi 14
- 19h à 20h. Ambiance cubaine à l'heure de l'apéritif - 21h30 Grand Bal Cubain et initiations aux danses latines

Jazz au village

- Mercredi 15
- Place du Château, en partenariat avec Jazz à Ramatuelle. De 19h à 20h30, accès libre

Jazz Festival Ramatuelle

- Jeudi 16 au lundi 20
- www.jazzaramatuelle.com
- jazzarama@wanadoo.fr
- Billetterie av. Georges Clemenceau dès le 13/08, ou par téléphone : 04 94 79 10 29
- Festival Off de 18h30 à 20h30 jardins du théâtre, accès libre

Gospels et Spirituals

- Mardi 21
- Eglise de Ramatuelle, à 21h. Durée : 2h

Animation Enfants

- Mercredis 22 et 29
- Au détour des ruelles et des placettes, de 17h à 23h, gratuit

Fête de la Saint-André

- Vendredi 24
- Les Arts du Rire invitent Anne Roumanoff
- 20h45 - Billetterie en ligne : www.lesartsdurire.com - 06 14 80 92 91

● Samedi 25

Jeux et ateliers pour les enfants, apéritif musical, animations diverses ... Stand de Science Tour Parc National de Port-Cros avec Les Petits Débrouillards... Stand Inf'Eau Mer, accès libre, place de l'Ormeau, à partir de 15h, gratuit

Récital Lyrique

- Vendredi 31 Eglise de Ramatuelle, à 21h

Septembre

Concerts à l'Eglise

- Les 3, 12, 17, 21
- Eglise de Ramatuelle, à 21h. Durée : 1h30 environ

Musique au Square

- Jeudis 6, 13, 20, 27
- De 17h30 à 19h, au square Jean-Pierre Olivier, accès libre

Forum des Associations

- Dimanche 9
- Avec la participation des associations sportives et culturelles de Ramatuelle

Journées Européennes du Patrimoine

- Samedi 15 et Dimanche 16
- Renseignements à l'Office de Tourisme

Les Arts du Rire, Soirée de Rentrée

- Jeudi 20
- Zize : La famille Mama Mia !
- www.lesartsdurire.com - 06 14 80 92 91

Octobre

Semaine Varoise de la Randonnée Pédestre

- Vendredi 5
- En collaboration avec GER
- Grimaud Europe Randonnée.
- Renseignements, inscriptions : 04 98 12 64 00

Sans oublier :

- Visite gratuite du Moulin de Paillas tous les samedis et dimanches de 10h30 à 12h30 avec Les Amis des Moulins de Ramatuelle
- Expositions toute l'année à la salle municipale Le Garage

